

Mobilité : Janvier 2022 des délais très courts

ENSEIGNANT

ENSEIGNEMENT MARITIME

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MOBILITÉ

En janvier 2022, les collègues souhaitant une mobilité vont devoir confirmer leur demande dans des délais très courts.



Bonjour et Meilleurs Vœux à toutes et tous,

Souhaitons-nous une année 2022 riche dans l'exercice de notre métier, toujours au plus près de nos apprenant-e-s, avec des conditions qui doivent s'améliorer sur le plan de nos carrières, de nos mobilités, de nos rémunérations, actuellement très en-deçà de ce qu'une société doit consacrer à ses professionnels de l'éducation.

Mobilité

En janvier 2022, les collègues souhaitant une mobilité vont devoir confirmer leur demande dans des délais très courts.

En 2021, l'UNSA a porté un grand nombre de dossiers de collègues nous ayant mandatés pour défendre leur situation auprès de l'administration. Nous les avons défendus avec force et conviction en faisant valoir notre droit d'évocation.

- Nous avons notamment **permis de rectifier des erreurs de barème** et la prise en compte de **situations individuelles spécifiques**.

Si vous souhaitez être accompagné-e dans la constitution de votre dossier de mobilité :

- **REJOIGNEZ-NOUS !**

PLPA : elisabeth.donnay@educagri.fr

PCEA : claire.latil@educagri.fr